

CONDOLEANCES

St-Martin, Beauce, 18 Juin, 1907.

Conseil No. 66.

Attendu que les membres du Conseil St-Martin, de l'Union St-Joseph du Canada, ont appris avec douleur la mort prématurée de M. Thomas Maheux, receveur de notre conseil, décédé le 27 mai dernier, à l'âge de 19 ans et 7 mois :

Proposé par M. Honoré Poulin, président, secondé par M. Alfred Bégin, censeur, que le conseil présente ses sincères sympathies à Mr. Maheux et à sa famille et que copie des présentes soit transmise au "Prévoyant".

Adopté.

E. E. POULIN,
Secrétaire.

Le Conseil No. 11 de Hawkesbury a passé des résolutions de condoléances à l'occasion de la mort de Mme Dolphis Perier.

En signe de sympathie le conseil assistait en corps aux funérailles avec insignes et bannière.

Les porteurs étaient MM. Alfred Ménard, A. Ladouceur, Dolphis Millette, Ls. Gagnon, F. Legault et Jules Ménard.

Le service funèbre fut chanté en grande pompe par M. le vicaire Larocque.

Le conseil de Hawkesbury a aussi adopté une motion de sympathies à l'occasion de la mort de Mme Geo. Sabourin, survenue le 2 août.

A une assemblée du Conseil Local de St-Agapit n° 84, tenue le premier juillet 1907, au lieu ordinaire des réu-

nions : il a été proposé par Monsieur Ferdinand Bergeron, secondé par M. Gaudiose Demers, que ce Conseil a appris avec un profond regret la mort de Mesdames Auguste Demers et Arthur Baron, femmes de nos estimés confrères, et qu'à cette occasion il offre à Messieurs Demers et Baron ainsi qu'à leur famille ses plus sincères condoléances.

Que copie des présentes soit transmise aux deux confrères ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

A une assemblée du Conseil Local de Notre-Dame de Lévis, No 110, tenue le 2 juillet la résolution suivante a été adoptée :

Proposé par Cléophas Lamontagne, secondé par M. J. P. Samson, que les membres de ce conseil ont appris avec regret la mort de leur confrère Nap. Fournier, et prient la famille si cruellement éprouvée d'accepter l'assurance de leur profonde sympathie.

Proposé par Agapit Ouellet, secondé par Alphonse Dumont qu'une grand-messe soit chantée pour le repos de son âme aux frais de la Cour. Il a aussi été proposé et accepté que tout membre faisant partie de la Cour No 110 de l'Union St. Joseph du Canada, aura droit à son décès à une grand-messe chantée pour le repos de son âme.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la famille, ainsi qu'au journal "Le Quotidien" et "Le Prévoyant."

Par ordre,

AGAPIT OUELLET,

Secrétaire "pro-tem"